

## Discours de José María Gil-Robles lors de l'ouverture du Conseil européen extraordinaire sur l'emploi (Luxembourg, 20 novembre 1997)

**Légende:** Le 20 novembre 1997, lors de l'ouverture du Conseil européen extraordinaire sur l'emploi à Luxembourg, José María Gil-Robles, président du Parlement européen, prononce un discours sur les enjeux de politique communautaire sur l'emploi.

**Source:** Conseil européen : 21 et 22 novembre 1997 : Luxembourg : discours du Président José María Gil-Robles : conclusions de la Présidence : Sommet extraordinaire sur l'emploi, 3/S-97-3597-PE 167.073. Bruxelles: Parlement européen, 1997. 23 p.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_jose\\_maria\\_gil\\_robles\\_lors\\_de\\_l\\_ouverture\\_du\\_conseil\\_europeen\\_extraordinaire\\_sur\\_l\\_emploi\\_luxembourg\\_20\\_novembre\\_1997-fr-04d08863-6ff0-402e-982d-04a4e5ee1b38.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_jose_maria_gil_robles_lors_de_l_ouverture_du_conseil_europeen_extraordinaire_sur_l_emploi_luxembourg_20_novembre_1997-fr-04d08863-6ff0-402e-982d-04a4e5ee1b38.html)

**Date de dernière mise à jour:** 23/10/2012

## Discours de José María Gil-Robles lors de l'ouverture du Conseil européen extraordinaire sur l'emploi (Luxembourg, 20 novembre 1997)

Monsieur le Président,

Aujourd'hui s'ouvre un Conseil que nous considérons tous comme fondamental pour la vie des citoyens européens et essentiel pour le succès de notre entreprise commune, l'Union européenne; en effet, résoudre le problème du chômage est une nécessité impérieuse.

Il convient de féliciter à la fois la présidence luxembourgeoise et la Commission pour l'opiniâtreté, la ténacité et l'excellence déployées au cours de la préparation de ce Conseil.

L'Union européenne s'efforce actuellement de relever quatre grands défis: la ratification du traité d'Amsterdam, l'entrée en vigueur de l'euro, l'élargissement et l'emploi. Le dépassement des deux premiers est déjà en cours. L'élargissement devra être abordé prochainement. Aujourd'hui, nous devons affronter le défi du chômage, celui qui est le plus sensible pour le citoyen, car il frappe directement dix-huit millions d'Européens et en affecte de nombreux autres millions dans leur entourage familial.

Il est donc urgent de s'atteler au problème, conscients qu'il ne faut pas éveiller de fausses attentes, mais que nous n'avons pas non plus le droit de baisser les bras devant la difficulté. Il convient de ne pas attendre de remède miracle ni de solutions à court terme de ce Conseil européen. Réduire le chômage qui reste dans l'Union prendra du temps et nécessitera des efforts nombreux. Nous tromperions nos concitoyens si nous leur tenions un discours opposé.

Toutefois, prudence et réalisme ne doivent pas signifier renonciation devant les difficultés: pour la bonne marche de l'Union, il est tout aussi capital de résoudre le problème du chômage que de relever les trois autres défis que je viens d'énoncer. Échouer dans ce domaine équivaldrait à déséquilibrer notre Communauté et à mettre en péril sa progression. Aucune des personnes assises autour de cette table ne veut que ce Conseil soit un tel échec.

La lutte contre le chômage relève, au premier chef, de la responsabilité des États membres. Néanmoins, l'Union peut apporter une contribution supplémentaire. À cet effet, le traité d'Amsterdam ouvre la porte à la coopération des États membres en vue de l'élaboration des lignes directrices de la politique de l'emploi. Cette disposition permet aujourd'hui au présent Conseil de mettre en œuvre une telle possibilité. Il doit procéder avec bravoure, imagination et volonté politique véritable. Le Parlement européen n'est pas ici pour administrer des leçons, mais pour témoigner son appui aux solutions qui ont été élaborées au point et qui peuvent contribuer à résoudre le plus grave des maux dont souffre l'Europe à l'heure actuelle.

Le Parlement européen a systématiquement défendu une stratégie active de création d'emplois dans ses diverses résolutions. Le lien commun entre tous ces textes réside dans l'acceptation du caractère indispensable de la croissance économique pour créer des emplois, même si cela ne suffit pas à résoudre le problème. En l'absence d'une politique économique qui inspire la confiance aux investisseurs, il n'y aura ni croissance ni emplois supplémentaires. Sans mesures complémentaires, la création d'emplois ne sera pas suffisante, d'où la nécessité de coordonner la politique macro-économique et les autres politiques ayant une incidence sur la création d'emplois.

Il est nécessaire de garantir la cohérence et le renforcement réciproque entre les lignes directrices pour les politiques de l'emploi et les grandes orientations de politique économique. Toutes les politiques communautaires peuvent et doivent concourir à cet objectif majeur.

Nous convenons que les réalités nationales des États membres sont très distinctes, mais un bon système d'évaluation et d'échange d'informations peut permettre d'adopter des mesures qui nous fassent sortir de la crise actuelle.

Le Parlement européen a soutenu l'établissement de critères de convergence proposé par la Commission.

Malheureusement, le débat s'est polarisé sur la question de savoir si ces critères doivent être traduits en objectifs chiffrés ou non, alors que le point capital doit être la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans la perspective d'une politique de l'emploi plus agressive, qui comprenne des orientations fixées d'un commun accord par l'Union européenne, des objectifs arrêtés pour l'ensemble de l'Europe et adaptés à la réalité de chaque État membre, ainsi qu'une méthode permettant d'en vérifier la réalisation.

Ce qui importe, ce qui ne saurait être ajourné davantage, c'est commencer à aller de l'avant. Quand les représentants des États membres ont adopté le plan Werner en 1971, lequel aurait dû nous permettre de créer il y a vingt ans l'Union économique et monétaire à laquelle nous allons aboutir maintenant, parler de critères de convergence économique pouvait sembler un songe. Cependant, ces critères sont aujourd'hui devenus une réalité, et une réalité opérationnelle.

De même, en matière de coordination des politiques contre le chômage, la fixation d'objectifs concrets peut sembler aujourd'hui trop ambitieuse, mais peut en revanche devenir demain une méthode pleinement opérationnelle et utile pour tous.

Pendant ce temps, le Conseil peut mettre en œuvre un système de surveillance multilatérale qui ne sera pas parfait d'emblée, mais qui permettra d'améliorer graduellement la coopération dans ce domaine. Il serait désastreux qu'un accord ne puisse pas être trouvé aujourd'hui sur les grandes orientations et sur le système de suivi.

Le Parlement européen a également défendu la nécessité de redéfinir à la fois les interventions actives et les interventions passives sur le marché du travail, prônant l'abandon progressif des secondes au profit des premières.

Nous sommes tous d'accord pour affirmer la nécessité de l'adoption d'une nouvelle stratégie préventive et spécifique en matière de lutte contre le chômage de longue durée et le chômage des jeunes. Les politiques actives sont tout particulièrement efficaces pour combattre ces deux formes de chômage. De fait, ces politiques s'attachent à régler chaque problème individuellement, structurant tout un réseau d'initiatives qui contribuent à améliorer la formation professionnelle au sein du marché du travail dans son ensemble et, en conséquence, exercent un effet direct sur la productivité du travail. Éviter que quiconque demeure en situation de chômage au-delà d'un certain laps de temps sans se voir offrir un emploi ou un plan de formation et réduire ce délai dans le cas des jeunes doivent être deux des orientations que chaque État membre aura à traduire en objectifs concrets, en fonction de sa situation propre.

Toutes ces mesures doivent se mettre en place dans le cadre d'une économie flexible et génératrice d'emplois. Cette flexibilité doit également gagner le marché du travail, au moyen notamment d'un dialogue social qui doit se dérouler à tous les niveaux, depuis l'entreprise jusqu'à l'Union européenne.

Si l'on veut que l'économie crée des emplois, il est tout autant indispensable d'achever la réalisation du marché intérieur, d'encourager l'esprit d'entreprise, de concevoir une réforme fiscale qui ne pénalise pas l'embauche ni l'emploi et, surtout, de soutenir les petites et moyennes entreprises. N'oublions pas que ces dernières jouent un rôle fondamental dans la création d'emplois. Les chiffres sont révélateurs: au cours de la décennie écoulée, les petites et moyennes entreprises ont créé environ 80% des emplois issus du secteur privé. Il importe donc d'adopter des mesures horizontales qui permettent à ces entreprises de tirer le meilleur parti possible du marché intérieur.

À cet égard, il est essentiel d'obtenir des synergies dans la promotion de l'innovation, la recherche et le développement technologique pour que nos PME soient concurrentielles au sein du marché mondial. De même, la coopération transfrontalière entre entreprises, établissements de recherche et universités doit être intensifiée.

De nombreuses PME ne disposent pas de fonds propres suffisants. Il est nécessaire d'améliorer leur accès aux marchés des capitaux et, notamment, de capital-risque.

En dehors de cette pénurie de capitaux, d'autres obstacles, juridiques et financiers, viennent s'opposer à la création d'entreprises; ces obstacles, ainsi que les entraves bureaucratiques, qui compliquent les investissements des entreprises, devraient être éliminés.

D'un autre côté, le Parlement européen s'est montré partisan d'encourager les initiatives locales de développement de l'emploi et l'amélioration de la formation professionnelle en liaison avec les programmes de formation permanente. Une éducation et une formation adaptées aux besoins du marché du travail constituent l'instrument principal pouvant compenser la déqualification provoquée par la forte augmentation de la compétitivité et l'innovation technologique.

Nous devons aussi apprendre à exploiter pleinement les possibilités offertes par le développement des nouveaux secteurs résultant de cette même innovation technologique et tirer profit de l'énorme potentiel de création d'emplois des industries créatives et culturelles.

Nous, Européens, avons besoin d'une stratégie cohérente en matière d'emploi. Cela signifie que toutes les actions ayant une incidence sur l'emploi, à savoir les actions de nature économique, financière, culturelle, structurelle, environnementale, industrielle, commerciale ou sociale, doivent être intégrées à une politique vouée à la création d'emplois.

Le Parlement européen estime qu'il importe d'éviter également que les citoyens ne perçoivent le présent Conseil européen sur l'emploi comme un effort isolé, comme un geste politique ponctuel accompli devant l'ampleur d'un problème, qui est tout sauf ponctuel. La coordination des efforts devant être consentis par chaque État membre devra également se refléter dans un suivi continu de la part des chefs d'État et de gouvernement de l'Union. Dans ce sens, nous partageons l'avis de ceux qui proposent que, au moins une fois l'an, le Conseil européen consacre une partie importante de ses travaux à l'examen des progrès réalisés en matière d'emploi.

Monsieur le Président,

le Parlement européen a adopté, en première lecture, le budget de l'Union européenne pour l'exercice 1998, mettant à la disposition du Conseil 150 millions d'euros pour le financement des diverses lignes budgétaires du titre que le traité d'Amsterdam a dévolu à l'emploi et à l'innovation. Cette initiative inusitée constitue une marque éminente de soutien pour le succès du présent Conseil européen et témoigne de l'importance que le Parlement européen accorde à l'adoption de mesures concrètes.

Ce montant, à lui seul, ne résoudra pas grand-chose. Cependant, la décision de l'utiliser constituera une preuve évidente de la volonté de faire usage de tous les moyens disponibles.

Désormais, le Conseil européen doit donner un mandat clair aux institutions afin qu'elles arrêtent sans délai la base juridique adéquate, compte tenu de ce que la mise en œuvre de cette initiative doit commencer au début de l'année 1998.

Monsieur le Président,

le Parlement européen vous remercie de l'initiative que vous avez prise de l'associer dès le début au processus décisionnel. Il s'agit là d'un exemple d'amélioration authentique des relations qu'entretiennent les deux branches de l'autorité législative et budgétaire. La bonne coopération entre les deux institutions facilitera indubitablement la réalisation d'un véritable progrès institutionnel.

De son côté, le Parlement a tout mis en œuvre pour que, ici et maintenant, on parvienne à un accord formel assorti de mesures concrètes. Nous avons accompli notre devoir. Nous avons réalisé un geste de soutien aux décisions difficiles que vous devez prendre.

Nous l'avons fait, persuadés que le Conseil européen saura être à la hauteur de ses responsabilités, que tous ses membres feront preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à des décisions utiles et

concrètes, des décisions dynamiques, capables de mobiliser les entreprises, les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs publics et privés afin de gagner la bataille de l'emploi, dans un effort qui doit nous conduire vers une Union plus prospère, plus juste et plus humaine.

Je vous remercie.